

Introduction : Dès ses origines (1957 : Traité de Rome), l'UE s'est construite sur des principes démocratiques. Pourtant, elle est aujourd'hui critiquée car elle n'est pas jugée assez démocratique. De moins en moins d'européens participent aux élections des députés au parlement européen.

I – Une union d'États fondée sur des principes de démocratie déléguée

1° - De sa fondation à son élargissement

De sa création en 1957 (Communauté Économique Européenne devenue Union européenne en 1993), l'UE s'est définie comme une organisation supranationale réunissant des États démocratiques. Son élargissement progressif a permis la diffusion et la consolidation de la démocratie libérale, au sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Grèce) puis à l'Est, dans les anciennes démocraties populaires communistes (le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles est un des critères majeurs pour adhérer à l'UE).

2° Un fonctionnement basé sur une démocratie déléguée

- Les institutions politiques de l'UE sont construites selon le principe de la séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif revient au Parlement et au Conseil de l'UE, l'exécutif revient à la Commission européenne et le judiciaire correspond à la Cour de Justice de l'UE.
- A partir du traité de Maastricht en 1992, les États-membres délèguent une partie de leur souveraineté nationale. Certaines compétences (monnaie, douanes...) appartiennent uniquement à l'UE. D'autres sont partagées entre les États et l'UE comme l'agriculture, les transports... Enfin, dans certains domaines comme l'éducation ou la santé, l'UE peut compléter l'action des États.
- Cette démocratie déléguée est principalement incarnée par le Conseil européen qui est devenu une institution à part entière au Traité de Lisbonne en 2007 : il regroupe les 27 chefs d'État et de gouvernements qui donnent les grandes orientations de l'UE. Autre élément central de cette démocratie déléguée, le Conseil de l'UE : il représente les gouvernements des différents États et doit concilier les intérêts des États avec les politiques de l'UE (exemple : dettes du Covid en juillet 2020) ; c'est la Commission européenne qui propose les textes législatifs (appelées directives) et qui exécute le budget.

II - Un modèle fonctionnant aussi sur le principe de la démocratie représentative

1° - Un symbole : le Parlement européen

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979 et leur pouvoir a été renforcé par différents traités, notamment celui de Lisbonne. Ils représentent les citoyens de l'UE et incarnent donc cette démocratie représentative (élus tous les 5 ans). Ils ont un pouvoir législatif important.

2° - De plus en plus d'élections

Les présidents des institutions sont de plus en plus souvent élus (Président du Conseil européen, Président de la Commission européenne).

III – Une défiance accrue à l'égard de l'UE

1° - Un déficit démocratique ?



L'UE semble souffrir d'un déficit démocratique : l'organisation des pouvoirs est complexe, les technocrates (experts) et les fonctionnaires non élus ont beaucoup de pouvoirs, des groupes de pression (lobbies) sont souvent dénoncés pour leur influence et leur défense des intérêts de grandes entreprises. De plus, l'absence de contrôle des citoyens sur les actions du Conseil de l'UE et du Conseil européen, non responsables devant le Parlement, incarne une dérive souvent dénoncée d'une sorte « d'autocratie post-démocratique ».

2° Désintérêt des électeurs ou euroscepticisme ?

Les citoyens européens participent de moins en moins aux élections européennes (méconnaissance des institutions, manque de visibilité des députés européens, complexité des institutions...). A cette abstention croissante s'ajoute une défiance grandissante : la montée de **l'euroscepticisme** s'est ainsi traduite en **2005 par le refus du projet de constitution européenne** par les citoyens français et hollandais, puis en **2016 par le Brexit**.

Conclusion

Avec le développement de partis nationalistes, certains pays membres de l'UE semblent même mettre en cause la légitimité démocratique de l'UE. Quelle démocratie sera donc possible à l'avenir dans l'UE ? Une Europe fédérale ? Ou une **Europe à géométrie variable** où ne seraient tenus d'appliquer les lois européennes que les pays qui y seraient favorables ?

LEXIQUE p.84